Procédure concernant la sonnerie

Comme on l'a suggéré, je consulterai les trois leaders parlementaires dans le but de régulariser cette question de procédure très importante. Pour le moment, en attendant que l'on s'entende pour changer la pratique, ou jusqu'à ce que je reçoive d'autres instructions de la Chambre, je continuerai de suivre les précédents établis récemment. Les motions dilatoires seront réputées avoir expiré à l'heure ordinaire d'ajournement si l'on n'en a pas disposé plus tôt. Dans le cas des questions de fond, si la Chambre n'en a pas disposé avant l'heure ordinaire d'ajournement, la séance et la sonnerie seront suspendues jusqu'à 9 heures le matin du jour de séance suivant, à moins que la présidence ne soit informée entre-temps d'une heure précise à laquelle les whips ont l'intention de tenir le vote.

Je ne veux pas laisser entendre que l'une ou l'autre de ces solutions règlerait le problème de façon satisfaisante. Si nous ne limitons pas la durée des cloches, nous risquons constamment de nous retrouver dans une impasse.

[Français]

La Chambre est maîtresse de sa propre procédure. Les pouvoirs de la présidence lui viennent de la Chambre. Dans les cas incertains, la présidence ne peut que faire son possible pour interpréter la volonté de la Chambre et protéger les droits des députés. Sans l'appui de la Chambre, la présidence est impuissante. Je crois que nous devrions tirer une leçon de l'expérience récente. Les problèmes auxquels nous faisons face ont été décrits, et j'aimerais remercier les honorables députés de leur contribution à cette discussion. La présidence en a beaucoup appris, tout comme les honorables députés, je l'espère.

Je crois avant tout que ces incidents ont été très instructifs pour cette grande institution que nous chérissons tous. La présidence est prête à collaborer avec la Chambre afin de régler ce problème difficile et pressant. La Chambre ne devrait cependant pas oublier la position de la présidence. Il ne faudrait pas placer celle-ci dans une situation où elle se retrouvera aux prises avec des devoirs contradictoires.

[Traduction]

Tant que la Chambre ne s'attaquera pas à ce problème, celui-ci constituera une menace constante pour l'efficacité de la Chambre et la sécurité de la présidence. La crédibilité des institutions parlementaires est en jeu et je crois que nous avons le devoir de la protéger.

• (1220)

[Français]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Monsieur le Président, si la présidence me le permet, je n'ai pas l'intention de plaider à nouveau sur le sujet puisque dans vos remarques d'aujourd'hui, vous vous êtes référé aux exposés antérieurement faits sur la question par les leaders parlementaires. Cependant, je m'en voudrais étant donné les circonstances, à la lumière des événements récents et de ce que vous venez de dire, de ne pas très brièvement vous faire connaître ma réaction comme leader du gouvernement à la Chambre. Ma première réaction est extrêmement positive à l'égard de votre intervention parce que vous nous avez manifesté un profond souci de voir cette institution fonctionner normalement, et je pense que dans ces circonstances on peut difficilement exprimer des réserves sur l'intention que vous avez manifestée, je veux dire de vouloir contribuer dans le respect de la volonté des députés

à permettre à cette institution d'être respectée et de fonctionner normalement.

C'est avec beaucoup d'à-propos aussi que vous vous êtes référé aux événements récents, événements qui sont révoltants parfois, mais que j'aimerais quand même très brièvement décrire pour bien justifier votre intervention ainsi que la suggestion que j'aimerais vous faire. L'événement le plus récent ... et il y en a eu trois au cours des deux dernières semaines, monsieur le Président, qui ont permis au public d'être les témoins, malheureusement incapables d'intervenir, d'une durée de la sonnerie beaucoup trop longue. L'événement le plus récent, dis-je, s'est passé hier. Je devrais dire que c'est un événement dégoûtant. Dégoûtant parce qu'on a utilisé la sonnerie pour atteindre deux objectifs négatifs, deux objectifs inacceptables. Le premier: empêcher le Parlement de siéger, ce qui est inacceptable parce que l'on a une population énorme à servir et un volume législatif considérable; le deuxième: empêcher une des parties à un contrat d'exécuter son obligation. Et à mon avis c'est également, c'est totalement répugnant et inaccepta-

Vous vous souviendrez qu'au mois de juin dernier on avait un projet de loi concernant une requête du gouvernement qui demande d'être autorisé à emprunter une certaine somme d'argent. Le gouvernement a négocié avec l'Opposition officielle et a fait un contrat. On en est venu à une entente. On a dit: «On va couper le montant, mais la différence, vous allez nous autoriser à venir la chercher au Parlement avec un débat de trois jours, et ce à certaines conditions». Et nous avons respecté ces conditions, monsieur le Président. Les conditions étaient simples. Il s'agissait de consacrer cela dans un règlement spécial de la Chambre, donc quelque chose d'extrêmement sérieux; on avait voulu prévoir un règlement justement pour éviter que lors d'une nouvelle session le gouvernement perde sa partie du contrat, et ce règlement nous obligeait à ne présenter qu'un projet de loi avant la fin du mois de mars. D'une façon extrêmement légitime, légale, nous avons donné l'avis requis par le Règlement. Nous avons indiqué à l'Opposition officielle notre intention de nous prévaloir de nos droits en vertu de cette entente, et d'une façon absolument claire nous avons voulu demander à court terme cette autorisation d'emprunter un montant de 4 milliards de dollars, comme on le voit dans le projet de loi qui apparaît au Feuilleton. Nous avons même indiqué a l'Opposition officielle que nous étions prêts! J'ai pris l'engagement solennel au nom du gouvernement-et c'est au dossier-hier, que nous étions prêts à déduire ce montant de 4 milliards d'un autre projet de loi qui est devant la Chambre, de sorte que cela ne pénalisait en rien l'Opposition et que le gouvernement ne demandait pas plus du contrat qui avait été conclu avec l'Opposition officielle, qu'il n'avait obtenu lorsque l'Opposition a donné sa parole pour permettre au gouvernement, s'il le faisait dans les délais, d'obtenir un débat de trois jours: 4 milliards pour pouvoir satisfaire à ses obligations, payer les remboursements d'impôt aux gens et ainsi de suite. Alors, la sonnerie dans tout ça, qu'est-ce qu'elle a fait? Le Parti progressiste conservateur s'en est servi pour empêcher le gouvernement d'acquérir les droits résultant de cette entente avec l'Opposition alors que le gouvernement, lui, avait respecté ses obligations. Et c'est honteux qu'on se serve d'une sonnerie pour ainsi manquer à sa parole, pour ainsi empêcher l'exécution d'un contrat consacré par un